

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

**SEANCE DU 2 SEPTEMBRE 2025**

Nombre de membres élus : 13  
En exercice : 13  
Qui ont pris part à la délibération : 11

L'an deux mille vingt-cinq et le deux septembre à dix heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune du Lavandou s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Gil BERNARDI, Maire du Lavandou et Président du CCAS.

PRESENTS : M. BERNARDI Gil, Mme JANET Nathalie, Mme CERVANTES Frédérique, Mme CHRISTIEN Nathalie, M. ROUX Cédric, Mme CARLETTI Monique, M. COLLIN Gilles, Mme TRAINI Nicole, Mme ALESSANDRONI Danièle, Mme AUBIN Elina, Mme DUMONT Rosalba.

ABSENTS : Mme ROIG Julie, Mme VANDELDELDE Damienne

Quorum : 7

Secrétaire de séance : Madame Monique CARLETTI

Date de convocation : 25/08/2025

N° délibération : 2025 - 10

**AUTORISATION D'ADMISSION EN NON-VALEUR DE TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES**

Monsieur Le Trésorier de Hyères, comptable du Centre Communal d'Action Sociale, vient d'adresser au CCAS un état des taxes et produits irrécouvrables concernant des titres de recettes émis à l'encontre de divers créanciers du CCAS pour lesquels elle sollicite l'admission en non-valeur.

Cet état est accompagné des justificatifs nécessaires concernant l'irrécouvrabilité de ces produits, dont le montant total s'élève à la somme de 2.50 Euros.

*Le Conseil d'Administration  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité (11 voix pour)*

**DECIDE** d'admettre en non-valeur la somme de 2.50 Euros en raison de l'insolvabilité des débiteurs, ce montant correspondant à des créances non recouvrées

